



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale  
**AUVERGNE - RHÔNE - ALPES**

Le 9 décembre 2025

### **MRAe Auvergne-Rhône-Alpes**

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 28 novembre 2025 et le 9 décembre 2025 :

### **AVIS DÉLIBÉRÉS**

- Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes Mond'Arverne Communauté (63) - (3e avis)
- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Étienne-de-Cuines (73)
- Remplacement du télésiège de Combelouvière et aménagements associés sur les communes de Avanchers-Valmorel et de La Léchère (73)
- Création d'un parc photovoltaïque au sol sur une ancienne carrière à Taponas (69)
- Création de la ferme agrisolaire du Vezan sur la commune de Treban (03)
- Construction d'un crématorium pour animaux de compagnie dans la zone d'activités Volzac sur la commune de Saint-Flour (15)
- Création d'une chaufferie biomasse et gaz sur la commune de Saint-Genis-Laval dans le cadre de l'élaboration d'un réseau de chaleur urbain sur les communes de la Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite et Saint-Genis-Laval (69)

### **Service presse IGEDD / MRAe**

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : [mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr)

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : [karine.gal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:karine.gal@developpement-durable.gouv.fr)

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : [presse@ecologie.gouv.fr](mailto:presse@ecologie.gouv.fr)

## **AVIS CONFORME DÉLIBÉRÉ**

- Modification n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Collonges-sous-Salève (74)

## **DÉCISION DÉLIBÉRÉE**

- Élaboration du plan de prévention des risques naturels (PPRN) de la commune de Bozel (73)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégialement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

**La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes** émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégialement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>